

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE D'HENRICHEMONT****DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs POTELUNE / MORIN / BEUX

ONT DONNE POUVOIR : Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr MORIN à Mme NERZIC

A été nommé secrétaire : Mr JANSONNIE

~ ~ ~ ~ ~

Objet : Dénonciation de la régie de recettes « CSC »

Le Maire d'Henrichemont

-Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

-Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

-Vu les articles R1617-1 et R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements public locaux ;

-Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et au régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

-De procéder à la suppression de la régie de recettes suivante, considérant qu'il n'y a plus d'activités : **Régie de recettes « CSC »**

Voté à l'unanimité

Fait à Henrichemont

Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire
Gilles BUREAU

Secrétaire de séance
Franck JANSONNIE

Notifié / Publié sur le site de la collectivité, le

11/07/2022